

Conseil Municipal

Séance du Lundi 14 Décembre 2020
Convocation du 07 Décembre 2020

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du 30 octobre 2020
- Décision modificative n°1 : virement de crédits chap. 739223 FPIC
- Projets Investissements 2021, priorités...
- Autorisation au maire, engagement, liquidation, mandatement dépenses investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2021
- Recensement population 2021
- Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le QUATORZE DECEMBRE de L'an deux mil VINGT, à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. THEVENARD Pierre, Maire.

Assistaient à la séance : M. THEVENARD Pierre Maire, M. POUSSON Ronald 1^{er} Adjoint, M. LORIOT Gérard 2^{ème} Adjoint, M. DRAGAN Patrice, 3^{ème} adjoint, Mme CHAISY Bernadette, M. CHEVALIER Yves, M. DUFOUR Denis, M. GATINEAU Christophe, Mme MONPEYSSEN Béatrice, M. REVENU Didier

Avait donné procuration : Mme JOLY Nathalie à M. POUSSON Ronald

Secrétaire de séance : Mme CHAISY Bernadette
Assistée de Mme RACOEUR Sylvie

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Le maire accueille les participants, les remercie de leur présence à tous et déclare la séance ouverte toujours sous les conditions de crise sanitaire liées au covid 19 : limitation du nombre de personnes, distanciation physique, respect des gestes barrières, etc...

Le maire donne lecture de l'ordre du jour complet, à la suite de quoi les décisions suivantes sont prises :

**DELIBERATION N° 2020/DECEMBRE/001 : DECISION MODIFICATIVE N°1 : Virement de crédits
Chap.739223 FPIC**

Le Maire donne notification du FPIC 2020 notifié par courrier préfectoral du 20/10/20 et informe qu'il est nécessaire d'en approvisionner le compte par décision modificative :

Chap. 022 Dépenses imprévues

c/022Dépensesimprévues

- 151 euros

Chap 014 Atténuations de produits

c/739223 Fonds de Péréquation des ressources interco et comm. 2020 + 151 euros

(Pour 11 dont 1 procuration, Contre 0 Abstention 0)

**DELIBERATION N° 2020/DECEMBRE/002 : AUTORISATION AU MAIRE ENGAGEMENT,
LIQUIDATION ET MANDATEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE
DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Maire explique que dans l'attente du vote du budget primitif 2021, soit entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2021 vote du budget primitif, si le Conseil Municipal n'a pas adopté une délibération l'autorisant à payer les éventuelles dépenses d'investissement, il se trouve légalement dans l'impossibilité de mandater de telles dépenses.

Vu les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi N° 2012-1510 du 29/12/2012 art37,

Suivant les conseils de la Préfecture de la Nièvre,

Suivant les recommandations des différents comptables successifs de la collectivité,

Le Conseil Municipal de Druy-Parigny, après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les éventuelles dépenses d'investissement urgentes dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) à savoir :

	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Chap 20 Immobilisations incorporelles	500	125 euros
Chap 21 Immobilisations corporelles	72 930,81	18 232 ,70 euros
Chap 23 Immobilisations en cours	/	/

(Pour : 11 dont 1 procuration, Contre : 0 Abstention : 0)

Questions et informations diverses

Propositions de projets d'investissement, travaux en cours, priorités.:

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
<ul style="list-style-type: none"> -Sonnette pour école à l'entrée - Tilleul école à supprimer - Pièce archives pour mairie - Frais de scolarité à destination de la Commune de St-Ouen/Loire pour 2 élèves de Druy scolarisés - Certificat signature électronique qui devient indispensable pour mise en place dématérialisation des budgets et des actes (compris dans le pack-services du SIEEEN) -caméras pour éviter dépôt sauvage déchets et éviter cambriolages 	<ul style="list-style-type: none"> -Voirie Vaux-Vivier réalisée sur 2020 -Toiture église dossier bloqué ABF -Restauration indispensable de la cloche (inscriptions Restes à réaliser 2020 sur 2021 (8 000 euros) -Mise en place d'extincteurs et de plans d'évacuation --Sécurisation de la place arborée (démarchage devis) -Routes à étudier et suite trottoirs

Par ailleurs, le maire informe que la CCSN peut apporter sous certaines conditions une aide à une commune ayant un projet de territoire lié aux cinq grandes thématiques suivantes :

- Tourisme, Numérique, Développement économique, Cadre de vie, Environnement

Covid 19

D'après les chiffres de l'ARS, les indicateurs du covid-19 sont tous au rouge dans la Nièvre et en Bourgogne-Franche-Comté.

Après toutes les mesures préconisées pour lutter contre cette crise sanitaire :

- masques, gels hydrauliques, distanciations, gestes barrières...
- interdiction de tout rassemblement de personnes, évènements, locations salle, concerts, théâtre...
- fermeture des commerces non alimentaires, mise en place télétravail, etc...

Les opinions restent partagés sur la façon de faire face à cette pandémie, dépistage, vaccination, confinement, couvre-feu, etc... Chacun selon son propre vœu ou jugement a son opinion personnel. La Commune de Druy-Parigny soumise au contrôle de légalité du Préfet doit, pour sa part, faire respecter la réglementation en vigueur et ce qui sera décidé par l'Etat.

Règlement opérationnel SDIS (Service Départemental Incendie Secours)

Le SDIS de la Nièvre a procédé à la révision de son règlement opérationnel et suivant les délais d'intervention et moyens du SDIS l'a modifié de la manière suivante.

Druy-Parigny et Bourg → intervention CIS (Centre d'Incendie Secours) Decize

Druy-Parigny Nord → intervention CIS (Centre d'Incendie Secours) La Machine

Report recensement population sur 2022

Questions diverses